

**SDES, territoire d'énergie Savoie**  
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)  
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau  
73290 La Motte-Servolex

**Objet :**

**Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les études préalables , construction et exploitation d'installations photovoltaïques (PV) sur toitures et/ou ombrières :**

**Commune de BASSENS**

**Extrait**

du registre des délibérations du comité syndical

**Séance du 12 décembre 2023**

L'an deux mille vingt trois  
Le 12 décembre à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

**Délibération n° CS 4-12-2023**

**Date de la convocation :**  
**16 juin 2023**

**Membres :**

En exercice : 40  
Présents : 28  
Représentés : 4  
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 32

**Secrétaire de séance élu :**  
**Serge DAL BIANCO**

**Nota :**

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2023.

**Étaient présents :** Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Monique ROSSET-LANCHET (suppléante), Béatrice SANTAIS, Jean-Louis BOUGON (suppléant), André BORREL, Philippe BRANCHE, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Jean-Pierre FAZZARI (suppléant), Yves GRANGE, James HALLAY, Jean-Charles MASSIAGO (suppléant), François MAUDUIT (suppléant), Bruno MORIN, Christophe PIERRETON (suppléant), Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ (suppléant), Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Jean-Louis SILVESTRE, Serge TICHKIEWITCH, Pierre VALLERIX (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

**Étaient excusés :** Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, David ATEs, Yves BERTHIER, Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), James DUNAND SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Nicolas MERCAT, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD (*pouvoir à Corinne MONBEIG*), René RUFFIER-LANCHE, Raphaël THEVENON et Eric VAILLAUT (*pouvoir à Pierre VALLERIX*).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Par délibération n°8-4-2022 en date du 8 novembre 2022, le Comité Syndical du SDES a autorisé la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études, la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques pour la commune de Bassens.

Cette convention prévoyait que le SDES assurerait pour le compte de la commune les missions suivantes :

- ▶ Lancement et suivi des études de structure ;
- ▶ Elaboration et suivi du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, jusqu'à l'obtention des dites autorisations et des études afférentes ;
- ▶ Choix des prestataires avec passation et exécution des marchés afférents : travaux d'installation avec études techniques afférentes (descentes de charges...), prestations annexes (SPS, contrôle technique...), contrat d'exploitation-maintenance... ;
- ▶ Le cas échéant, mise en place d'une société de projets, avec ou sans la commune en tant qu'actionnaire, avec élaboration des documents juridiques afférents : statuts, pacte d'actionariat... ;
- ▶ Gestion administrative et comptable des opérations de construction et d'exploitation/maintenance, ainsi que des contentieux avec les prestataires.

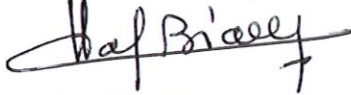
Pour des raisons techniques, il apparaît aujourd'hui opportun de limiter l'intervention du SDES à la phase étude du projet. Il apparaît donc également nécessaire de modifier l'article 4 de ladite convention et de prévoir la refacturation des études à la commune bénéficiaire.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ d'approuver la conclusion d'un avenant à la convention de mandat avec la commune de Bassens selon les termes exposés ci-avant ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir et à en assurer l'exécution.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,



Serge DAL BIANCO

Le Président du SDES,

Michel DYEN

